



**Procédure de recrutement**  
**Uniquement pour votre établissement**

Les dossiers de candidature sont adressés aux familles par l'intermédiaire de l'établissement d'origine.

Ce dossier de candidature doit impérativement être retourné dûment complété et signé à votre établissement d'origine au plus tard le **vendredi 2 mai 2025**.

Votre établissement d'origine devra le transmettre au Lycée d'accueil, au plus tard le **mardi 7 mai 2025**.

- Mail lycée Edgar Faure : [ce.0251671f@ac-besancon.fr](mailto:ce.0251671f@ac-besancon.fr)
- Mail lycée Les Huisselets : [ce.0250067m@ac-besancon.fr](mailto:ce.0250067m@ac-besancon.fr)

Tous les candidats seront conviés à un entretien pour la réalisation de tests permettant d'évaluer leur dextérité et leur représentation dans l'espace.

Les tests auront lieu le **lundi 12 mai 2025 de 13h20 à 17h20 au lycée Edgar Faure de Morteau et le mardi 13 mai 2025 de 8h à 17h30 au lycée Les Huisselets de Montbéliard**.

Un candidat peut postuler dans les deux établissements. Il doit dans ce cas retourner un dossier dans chacun des établissements.

Une commission se réunira et décidera de la recevabilité des candidatures. L'établissement informera la famille et l'établissement d'origine de la décision quant à l'aptitude de l'élève à pouvoir **candidater** pour la formation.

Si la demande de votre enfant est jugée recevable, vous saisissez directement le vœu via le service en ligne affectation, ou vous reporterez le choix de la formation sur la fiche d'aide à la saisie correspondant à son niveau scolaire.

S'il ne satisfait pas aux exigences de cette formation, vous supprimerez cette demande de la liste de vos vœux.

Un barème calculé à partir des évaluations du livret scolaire unique (LSU) permettra de classer les candidats retenus par la commission.

En fonction des capacités d'accueil, les mieux classés seront affectés, les suivants seront classés en liste supplémentaire. Vous serez alors informé par courrier, sous couvert du chef d'établissement d'origine, des résultats définitifs de l'affectation, le **vendredi 27 juin 2025**.